

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SAS DELRIEU ALEXANDRE 1944 PARIS			16 BD SAINT GERMAIN 75005 PARIS Mél : 1944paris@beautygestion.com	
SIRET	8	1	7	4
	6	5	8	8
	3	0	0	0
	1	2		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
16 BLD SAINT GERMAIN 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Commerce de Gros de Parfumerie et de produits de...			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	243 795	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Base d'imposition :		Taux d'imposition :		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
			Identité du déclarant:	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Date : 04/05/2026	Lieu : PARIS
Prestataire :			Qualité et nom du signataire: Monsieur DELRIEU ALEXANDRE PRESIDENT	
			Signature :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾				payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e									
										f									
										g									
										h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)									
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.												
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:												
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
1					2		3		4		5		6		7		8		
I										DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %									
														0%		15%		19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
										MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLt réalisée au cours de l'exercice									
										MVLt restant à reporter									
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																			

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS												Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		16 BLD SAINT GERMAIN 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT																	
SIRET		8	1	7	4	6	5	8	8	3	0	0	0	1	2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2				
														Exercice N clos le					
														31	12	2025			
														Brut		Amortissements, provisions		Net	
														1	2		3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)														AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *												AB			AC		
		Frais de développement *												CX			CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires												AF			AG		
		Fonds commercial (1)												AH			AI		
		Autres immobilisations incorporelles												AJ			AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes												AL			AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains												AN			AO		
		Constructions												AP			AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels												AR			AS		
		Autres immobilisations corporelles												AT			AU		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes												AV			AW		
		Participations												CS			CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille												CU			CV		
		Créances rattachées à des participations												BB			BC		
		Autres titres immobilisés												BD			BE		
		Prêts												BF			BG		
Autres immobilisations financières *												BH			BI				
TOTAL (II)														BJ			BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements												BL	59 135		BM	59 135	
		En cours de production de biens												BN			BO		
		En cours de production de services												BP			BQ		
		Produits intermédiaires et finis												BR			BS		
		Marchandises												BT	1 762 768		BU	1 762 768	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes												BV			BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *												BX	31 577		BY	31 577	
		Autres créances (3)												BZ	390 027		CA	390 027	
		Capital souscrit et appelé, non versé												CB			CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)												CD			CE	
Disponibilités												CF	2 339		CG	2 339			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *												CH			CI			
	TOTAL (III)												CJ	2 245 846		CK	2 245 846		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)												CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)												CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)												CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)														CO	2 245 846		1A	2 245 846	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes										CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR				
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :										Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant ☐ *	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000.)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	213 766
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	218 972
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	433 838
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	443
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Instruments financiers à terme					D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	1 260 035
	Dettes fiscales et sociales					DY	64 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	487 198
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	1 812 008	
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	2 245 846	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	1 812 008
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	443	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				1944 PARIS								Néant ☐ *		
						Exercice N						TOTAL		
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				FA	3 245 792		FB			FC	3 245 792		
	Production vendue		{	Biens *	FD			FE			FF			
				Services *	FG			FH			FI			
	Chiffres d'affaires nets *				FJ	3 245 792		FK			FL	3 245 792		
	Production stockée *										FM			
	Production immobilisée *										FN			
	Subventions d'exploitation										FO			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)										FP			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles										F1			
	Autres produits (1) (11)										FQ	19 566		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)										FR	3 265 359		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *										FS	2 423 485		
	Variation de stocks (marchandises) *										FT	(527 731)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *										FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *										FV	14 489		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *										FW	891 892		
	Impôts, taxes et versements assimilés *										FX	2 833		
	Salaires et traitements *										FY	136 826		
	Cotisations sociales (10)										FZ	60 400		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		{	- dotations aux amortissements * (14)						GA			
					- dotations aux dépréciations						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*										GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions										GD		
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées										G1		
Autres charges (12)										GE	26 159			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)										GF	3 028 352			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)											GG	237 007		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)										GJ	102 400		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)										GL			
	Reprises sur dépréciations										GM			
	Différences positives de change										GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie										GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières										G2			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)										GP	102 400			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *										GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)										GR	53 111		
	Différences négatives de change										GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées										G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)										GU	53 111			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)											GV	49 288		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)											GW	286 295		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Néant ☐ *		
					Exercice N		
Produits exceptionnels (7)(VII)					(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)					(VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK 67 324	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	3 367 759	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	3 148 787	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	218 972	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *			RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8	
				Dont cotisations facultatives Madelin	A10		
				Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS										Néant ☐ *									
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Augmentations									
												Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation des cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		à une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
												1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9			)	KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1			)	KM		KN		KO							
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2			)	KP		KQ		KR							
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX			
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN		LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T					
	Autres participations										8U			8V		8W					
	Autres titres immobilisés										1P			1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U		1V					
	TOTAL IV										LQ			LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			ØH		ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
												Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
												1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		ØØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre										IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions										IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels												IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers												IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport												IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier												IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*												IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III												IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW			
	Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F		2G			
	TOTAL IV										I3			NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK		ØL		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS						Néant ☒ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	31 577		31 577				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	145 912		145 912			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)				VC	244 116		244 116				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
Charges constatées d'avance				VS								
TOTAUX				VT	421 604	VU	421 604	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG							
		à plus d'1 an à l'origine			VH		443		443			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B			1 260 035		1 260 035					
Personnel et comptes rattachés		8C			800		800					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D			7 761		7 761					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	5 257		5 257					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	49 230		49 230					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 285		1 285					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			487 198		487 198					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY			1 812 008		VZ	1 812 008				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant ☐		Exercice N clos le										
								3	1	1	2	2	5					
I. RÉINTÉGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	218 972		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)												WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) *)		RB										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)		XX			XW							
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)												I7	67 324				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7							
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								I8							
			{ - imposées au taux de 0%								ZN							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme								WN							
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions								WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ								
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3						
										TOTAL I		WR	286 295					
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *												WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV							
			{ - imposées au taux de 0 %								WH							
			{ - imposées au taux de 19 %								WP							
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW							
			{ - imputées sur les déficits antérieurs								XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			)	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX						
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *												ZY					
	Majoration d'amortissement *												XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 <i>quindecies</i> A) *	HT			Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2			J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5			XF				
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV			S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>) *	PA							
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>) *	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>) *	1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>) *	XC							
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>) *	PB								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH			)		XG						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC											
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD											
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI											
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL															
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						{		Bénéfice (I moins II)		XI	286 295							
						{		Déficit (II moins I)					XJ					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													XL					
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	286 295		XO							

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

 Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	10 699	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	203 068		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	213 766		Report à nouveau	ZG	213 766						
							(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH	213 766				
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	107						
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	770 627						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV							
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	121 158						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	891 892						
	- CFE et CVAE					YW	477						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z	2 356						
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX	2 833						
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	626 468						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	38 671						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*					ØB	135 547						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	4.55 %						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS						
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT	286 295					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant ☒ *										
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> </tr> </table>						Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %										
①		②		③										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
①		②		③	④	⑤								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1944 PARIS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 245 792
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	3 245 792
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	19 566
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	527 731
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	547 298
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	2 423 485
Variation négative des stocks		OQ	14 489
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	891 785
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	26 159
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	3 355 917
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	437 173
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	437 173
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 245 792
		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
			2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation	HR		/ / / / / / / / / /

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 5										N° SIRET		8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2													
Dénomination de l'entreprise		1944 PARIS																									
Adresse (voie)		16 BLD SAINT GERMAIN																									
Code postal		7 5 0 0 5					Ville		PARIS 5EME ARRONDISSEMENT																		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										P1		1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P3		100	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										P2				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P4			
TOTAL DES LIGNES P1 + P2										P5		1.00		TOTAL DES LIGNES P3 + P4										P6		100.00	
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																											
Forme juridique		SARL					Dénomination		3A FINANCE																		
N° SIREN (si société établie en France)		8 0 3 6 3 9 0 8 7										% de détention		100.00					Nb de parts ou actions		100						
Adresse		N° 1					Voie		RUE DE TURBIGO																		
Code postal		75001					Commune		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT										Pays		FR						
Forme juridique							Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention							Nb de parts ou actions								
Adresse		N°					Voie																				
Code postal							Commune												Pays								
Forme juridique							Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention							Nb de parts ou actions								
Adresse		N°					Voie																				
Code postal							Commune												Pays								
Forme juridique							Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention							Nb de parts ou actions								
Adresse		N°					Voie																				
Code postal							Commune												Pays								
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																											
Titre (2)							Nom de famille										Prénom(s)										
Nom d'usage												% de détention							Nb de parts ou actions								
Naissance :		Date					N° Département					Commune					Pays										
Adresse :		N°					Voie																				
Code postal							Commune												Pays								
Tire (2)							Nom de famille										Prénom(s)										
Nom d'usage												% de détention							Nb de parts ou actions								
Naissance :		Date					N° Département					Commune					Pays										
Adresse :		N°					Voie																				
Code postal							Commune												Pays								

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	5
Dénomination de l'entreprise	1944 PARIS							
Adresse (voie)	16 BLD SAINT GERMAIN							
Code postal	7	5	0	0	5	Ville	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :						P5		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	817465883
Désignation du déclarant	1944 PARIS 16 BLD SAINT GERMAIN 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
Code activité NAF	4645Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A – 14030*14

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS 1944 PARIS

16 BLD SAINT GERMAIN

7 5 0 0 5

PARIS 5EME ARRONDISSEMENT

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 5

3 1 / 1 2 / 2 0 2 5

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

437 173

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence

A3

3 245 792

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A PARIS 5EME ARRONDISSEMENT

DATE 04/05/2026

SIGNATURE

MR

DELRIEU ALEXANDRE

PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

1944 PARIS
SAS au capital de 1.000 €
16 Boulevard Saint Germain
75005 PARIS

RCS PARIS 817 465 883

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 9 heures,

L'associé unique de la société 1944 PARIS, la Société 3A FINANCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 230.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 639 087, dont le siège social est sis 1 rue de turbigio 75001 Paris, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre DELRIEU,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président relatif aux comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2025,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
- l'affectation du résultat

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025 et se soldant par un bénéfice de **218 972** euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice laissant apparaître un bénéfice de **218 972 €**, de la manière suivante :

Report à nouveau (n-1) :	+ 213 766 €
Bénéfice au 31 12 2025	<u>+ 218 972 €</u>
Report à nouveau après affectation	+ 432 738€

Affectation

Distribution de dividende	+ 100 000 €
---------------------------	-------------

Report à nouveau après affectation + 332 738 €
+ 432 738 €

1

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 150 000 € pour l'exercice 2023
- 100 000 € pour l'exercice 2024

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les décisions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

La société 3A FINANCE,
Représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A FINANCE

1 Rue de Turbigo

75003 Paris

RCS Paris 809 539 887